

**COMMUNE DE FLEURY-MÉROGIS**

**DECISION DU MAIRE**

N° 043/2026

Objet : Contrat de cession avec l'association « Dans les bacs à sable » pour la représentation du spectacle de fin d'année destinée aux enfants des crèches de la Ville, le 15 décembre 2026, pour un montant de 738.50€ TTC

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22, L2122-23,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R2122-3,

Vu la délibération n°9/2026 du conseil municipal du 2 avril 2026 visée en préfecture le 9 avril 2026 portant délégations données au Maire par le conseil municipal,

Vu la proposition de contrat de l'association « Dans les bacs à sable », représentée par Madame Florence Leite, en qualité de Présidente, dont le siège est situé 22 rue Blanchard, 92260 Fontenay-aux-Roses,

Considérant la volonté municipale de proposer un spectacle de fin d'année aux enfants des crèches de la ville.

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : De signer le contrat de cession avec l'association « Dans les bacs à sable » pour la représentation du spectacle « Mon petit bal de Noël ».

Article 2 : Dit que le spectacle se déroulera le 15 décembre 2026 au gymnase Jacques Anquetil de Fleury-Mérogis.

Article 3 : Dit que le prix de cette prestation s'élève à 738.50 € TTC (sept cent trente-huit euros et cinquante centimes TTC).

Article 4 : Un exemplaire de cette décision sera transmis à :

- Madame la Préfète de l'Essonne
- Monsieur le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois,
- L'association Bac à Sable représentée par Madame Florence Leite en qualité de Présidente

Qui sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Fleury-Mérogis, le 01 octobre 2026

Yahaya Soukouna  
Maire de Fleury-Mérogis

